

I, 1, 4, 2, 7, 01

Procès-verbal
Assemblée Générale
8-05-92

- Ordre du jour:
- 0) Procédures
 - 0.1) Party Cambodgien
 - 1) Élection exécutif 92-93
 - 2) Avis de motion
 - 2.1) Fermeture des livres
 - 2.2) Centralisation comptabilité
 - 3) Permanences d'été (*Ajournement*)
 - 4) Test de Français
 - 5) Levée

0) Procédures

Praesidium

Proposition: Que le président soit Frédéric Dupré et le secrétaire, Boris Dionne.

Proposée par: Cristian Contreras

Secondée par: Frédéric Gauthier

Adoptée à l'unanimité

Ordre du jour tel que proposé par la T.-C.

0) Procédures

1) Élection de l'exécutif

2) Avis de motion

3) Permanences d'été

4) Ventilation budgétaire

5) Test de Français

Modifications à l'ordre du jour

Proposition: Que soit rajouté le point 0.1) "party cambodgien"
Que soit rajouté au point "avis de motion" les sous-points 2.1)
"Fermeture des livres" et 2.2) "Centralisation de la comptabilité"

Proposée par: Éric Muget

Secondée par: François Gélinau

Adoptée à l'unanimité

0.1. Party Cambodgien

Le Regroupement cambodgien du Cégep de St-Laurent organise un party de fin de session. Étant donné qu'ils étaient absents aux dernières Tables de Concertation il ne sont pas venus demander leur permis de consommation d'alcool de l'Asso, donc ils le font en A.G. (*à noter que c'est le dernier des 3 permis de consommation que l'Asso possède pour l'année 1992*).

Proposition: Que l'AECSL accorde, au Regroupement cambodgien, un permis

de consommation d'alcool pour son party de fin de session.

Proposée par: Éric Muget
Secondée par: Andrew Edwards

Aucune intervention

Adoptée à l'unanimité

2. Élection de l'exécutif

Élection de l'exécutif pour l'année scolaire 1992-93.

Proposition#1: Que l'on procède à l'élection de l'exécutif poste par poste.

Proposée par: Anne-Marie Soucisse
Secondée par: Andrew Edward

Adoptée à l'unanimité

1. INTERNE:

Maryse Tardif propose Sidney Colgan au poste de responsable à l'interne.

Secondée par: Alexandre Méryneau

Interventions:

- Il n'est pas là présentement !
- On ne peut élire quelqu'un qui n'est pas là...

La proposition est battue à l'unanimité
(voir sous point 6 pour INTERNE)

2. TRÉSORIE

Frédéric Gauthier propose Erika Massaad au poste de responsable à la trésorie.

Secondé par: Geneviève Côté

Élue à l'unanimité

3. INFORMATION

Frédéric Gauthier propose Alexandre Méryneau au poste de responsable à l'information

Secondé par: Anne-Marie Soucisse

Élu à l'unanimité

4. PÉDAGOGIE

#1. Anne-Marie Soucisse propose Maryse Tardif au poste de responsable à la pédagogie.

Secondée par: Emanuelle Bernard

#2. Geneviève Côté propose Frédéric Gauthier au même poste...

Secondée par: Alexandre Mérineau

Présentation des candidats et période de questions pour chacun.

Vote sur les deux candidatures:

Maryse: 12

Fred: 6

Abstentions: 8

Maryse Tardif est donc élue à la majorité moins 8 abstentions.

5. EXTERNE

Geneviève Côté propose Frédéric Gauthier au poste de responsable à l'externe.

Secondée par: Maryse Tardif

Élu à l'unanimité

6. INTERNE

Alexandre Mérineau propose Noémie Lafrance au poste de responsable à l'interne.

Secondé par: Anne-Marie Soucisse

Élue à l'unanimité

Récapitulons:

Responsable à la Trésorie: Erika Massaad

Responsable à l'Information: Alexandre Mérineau

Responsable à la Pédagogie: Maryse Tardif

Responsable à l'Externe: Frédéric Gauthier

Responsable à l'Interne: Noémie Lafrance

2. Avis de Motion (point à mettre à la première A.G. de l'an prochain)

Proposition #1: Que l'Assemblée Générale adopte l'avis de motion sur la centralisation de la comptabilité de l'Asso (ANNEXE I).

Proposée par: François Géliveau

Secondée par: Andrew Edwards

Adoptée à l'unanimité

Proposition #2: Que l'Assemblée Générale adopte les avis de motion concernant le poste de comptable de l'Asso (ANNEXE II).

Proposée par: François Gélinau
secondée par: Maryse Tardif

Adoptée à l'unanimité

Proposition # 3: Que l'Assemblée Générale adopte les avis de motion aux règlements de l'AEC SL (ANNEXE III).

Proposée par: Secrétariat Général
Secondée par: Éric Gagné

Plénière

Amendement#1: Que le point 5. (AELRCSL) des avis de motion soit biffé.

Proposé par: Frédéric Gauthier
Secondé par: Geneviève Côté

Après 5 interventions, Frédéric Gauthier demande le vote.
Aucune opposition

Vote sur l'amendement:
Pour: Majorité (une trentaine d'étudiants) Contre: 0 Abstentions: 5

Adopté à majorité (env. 90%)

Amendement #2: Que l'on adopte le point 8. (10% exécutif).

Proposé par: Geneviève Côté
Secondé par: Éric Gagné

Après 5 interventions, Frédéric Gauthier demande le vote.
Aucune opposition

Pours: 7 Contres: 4 Abstentions: 16

Majorité d'Abstentions. le point est donc annulé.

Amendement #3: Que soit rajouté au point 9. (T.C.): « *La reconnaissance peut leur être accordé de nouveau après un délais de 3 Tables de Concertations consécutives si la T.C. décide de le faire.* »

Proposé par: Maryse Tardif
Secondé par: Alexandre Méryneau

Amendement adopté à l'unanimité

La proposition principale telle qu'amendée est adoptée à l'unanimité

Proposition #4: Que l'Assemblée Générale adopte la politique d'affichage en avis de motion (ANNEXE IV).

Proposée par: L'Exécutif
Secondée par: Éric Gagné

Adoptée à l'unanimité

3. Permanences d'été

I. Éric Gagné présente une permanence cet été pour remettre en ordres les archives de l'AECSL.

Secondé par: Mélanye Caisse

Adoptée à l'unanimité

II. Geneviève Côté présente un permanence d'été pour faire le ménage du bureau de la librairie.

Secondée par: Frédéric Gauthier

Adoptée à l'unanimité

III. Anne-Marie Soucisse -conjointement avec Frédéric Gauthier- présente une permanence pour remettre à jour les différentes paperasses de l'Asso

Secondée par: Maryse Tardif

Adoptée à l'unanimité

La fin du point 3. (Permanences d'été) est ajournée, ainsi que le point 4. (Ventilation Budgétaire), à la Table de Concertation de vendredi, 15 mai 1992.

Le point 5. (Test de Franssèt) est présenté vu son urgence...

5. Test de Français

L'ANEEQ, a prit position contre le test de français. L'AECSL à décidé d'en discuter et d'agir, éventuellement. À noter que l'U de M et l'UQAM on annoncé l'imposition de frais de 165\$ aux étudiants qui n'on pas fait le test au cégep et qui devront le faire pour accéder à ces universités.

Plénière

Proposition: Que l'AECSL soit contre le Test de Français imposé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Science. Elle devra faire une campagne d'information auprès des étudiants concernés et écrire une lettre expliquant sa position.

Proposée par: Éric Gagné
Secondée par: Frédéric Gauthier

Adoptée à l'unanimité

6. Levée

Proposition: Que l'on lève l'Assemblée.

Proposée par: Mélanie Démarais-Sénécal
Secondée par: Éric Gagné

Adopté à l'unanimité

Frédéric Dupré, président



Boris Dionne, secrétaire

ANNEXE I

Proposition #1:

CENTRALISATION DE LA COMPTABILITÉ

A) Que la comptabilité du café étudiant soit prise en charge par Johanne Leblanc à partir de la session A-92.

B) Par le même fait, la semaine de cette dernière passerait de 35 à 40 heures au tarif de l'AECSL afin d'accomplir les tâches supplémentaires.

C) Qu'un poste d'assistant comptable soit créé pour soutenir le travail de la comptable.

D) Celui-ci posséderait une semaine de 20 heures au tarif de l'AECSL.

ANNEXE II

Proposition #2:

MODIFICATIONS AU POSTE DE COMPTABLE

A) Que Johanne Leblanc, à partir du 26 mai, et ce jusqu'à la fin de sa période de travail cet été, prenne en charge la comptabilité du café étudiant afin d'en fermer les livres.

B) Que la semaine de cette dernière passe de 35 à 40 heures afin d'accomplir ces tâches.

ANNEXE III

Proposition #3 telle qu'amendée:

CHANGEMENTS ET AJOUTS DANS LES RÉGLEMENTS

points à modifier

1 . 4.1 Table de Concertation

« ... élit par intérim les membres de l'exécutif ... »

2 . Annexe I - Politique de gestion

8. Comptabilité

«Restructuration, sera déposée avec l'aide de la firme comptable.»

(*engagée dernièrement*)

3. Politique d'emploi - Comptabilité

«Description des tâches adaptée à la nouvelle restructuration.»

4 . Politique d'emploi - Définition

«Le permanent de l'Association est une personne y travaillant, qui en est membre avec un minimum de trois cours ... »

points à ajouter

5. *Biffé*

6. Conseil Exécutif de l'AECSL - Dispositions générales

«6.4 Les avis d'élections générales ou partielles ont lieu durant le mois de février de chaque année scolaire»

7. Conseil Exécutif de l'AECSL - Dispositions générales

«6.5 Les membres du conseil exécutif ont priorité absolue sur le local A-15. Trois clés sont disponibles.»

8. *Proposition annullée*

9. 4.8 Table de Concertation

«Tout les M.O.R.S. après plus de trois (3) absences à la T.C. perdent leur reconnaissance dans l'AECSL, par le fait même leur budget et leur local. La reconnaissance peut leur être accordée de nouveau après un délai de trois (3) Tables de Concertations consécutives si la T.C. accepte de le faire.»

ANNEXE IV

Proposition #4:

POLITIQUE D'AFFICHAGE

POLITIQUE D'AFFICHAGE DE L'AECSL:

1. N'importe qui peut afficher sur les babillards de l'AECSL si les affiches sont conformes aux conditions de la présente politique d'affichage. Néanmoins la priorité est accordée aux MORS et aux membres de l'AECSL.

2. Les babillards appartenant à l'AECSL sont indiqués par un carton.

3. Approbation:

3.1 On doit faire approuver toute affiche ou annonce au SIAM (A-53) par un membre permanent du SIAM ou par un des 5 membres de l'exécutif de l'AECSL.

3.2 Pour qu'une affiche ou une annonce soit effective, il faut qu'elle soit pourvue d'une date d'expiration (voir article 3.3) et de la signature de son approbatrice-approbateur.

3.3 La durée maximum permise est de 10 jours d'ouverture (du lundi au vendredi) pour une affiche ainsi que pour une petite annonce.

3.4. Il devra y avoir un maximum de 30 feuilles pour une annonce dans le cégep.

3.5 Les informations privilégiées émises par le SIAM ou par le Conseil Exécutif ne sont pas sujettes aux articles 3.1; 3.2 ; 3.3 ; et 3.4.

4. Nature de l'annonce:

4.1 L'affiche doit être conforme aux exigences de la charte québécoise des droits et libertés.

4.2 L'affiche ne devra pas être une publicité à caractère commercial provenant de l'extérieur du Cégep.

4.3 L'affiche ou la petite annonce devra être écrite en français uniquement à l'exception de l'annonce d'une activité rejoignant un groupe ethnique particulier. Dans ce cas, l'affiche pourra contenir une deuxième langue.